

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2014

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, M. Forant, M. Crave, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, Mme Marnier.

Absents excusés : M. Blin.

Secrétaire de séance : Mme Wattebled.

Monsieur le maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal du pouvoir donné par M. Blin à Mme Marnier. Il présente le procès verbal de la séance du 20 juin 2014 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Communauté de communes - Election des délégués

Monsieur le maire rappelle qu'une décision du Conseil Constitutionnel en date du 20 juin 2014 impose de modifier la composition des conseils communautaires ayant fait l'objet d'un accord local dès que le conseil municipal d'une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé. Le conseil communautaire de la communauté de communes Evrecy Orne Odon est issu d'un accord local.

Or une élection municipale partielle complémentaire s'est déroulée le 29 juin dernier à Avenay.

Pour cette raison, le conseil communautaire de la communauté de communes Evrecy Orne Odon est recomposé par un arrêté préfectoral en date du 27 août 2014. Les communes d'Amayé sur Orne, Baron sur Odon, Gavrus, Grainville sur Odon, Maltot, Sainte Honorine du Fay et Vieux voient leur représentation modifiée. La commune d'Amayé sur Orne doit, dans le délai d'un mois, réunir son conseil municipal pour réduire le nombre de ses représentants au conseil communautaire de trois à deux. Monsieur le maire invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués au conseil communautaire. Il rappelle que seuls pourront se présenter les conseillers communautaires sortants. Le scrutin est un scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées :

Liste 1 : Martine DELAUNAY – Marc BOILAY

Liste 2 : Daniel BLIN

Liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués
Liste 1 DELAUNAY – BOILAY	13	2
Liste 2 BLIN	2	0

Ont été déclaré élus : Martine DELAUNAY et Marc BOILAY

2. Personnel communal

Afin d'encadrer les activités périscolaires mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité

- la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique pour accroissement temporaire d'activité à raison de 3 heures hebdomadaires du 8 septembre 2015 au 3 juillet 2015 inclus
- le recrutement de deux enseignantes pour assurer des tâches d'animation

3. Régie de cantine, garderie et location de la salle communale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer une régie de recettes permettant l'encaissement des recettes de :

- La cantine
- La garderie
- La location de la salle communale

4. Dissolution de l'association des co-proprétaires du Clos du Château – Reversement des fonds restant à la commune

Suite à la dissolution de l'association syndicale des copropriétaires des lotissements « le Clos du Château I et II » votée lors de son assemblée générale du 13 juin 2014, il a été décidé que les fonds restants sur le compte de l'association (1256,53 €) seraient versés à la commune d'Amayé sur Orne .

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 1256,53 € représentant les fonds restants de l'association syndicale des copropriétaires des lotissements « le Clos du Château I et II »